

18 septembre 2015 – n° 05

150095

**RETROCESSION FONCIERE DE LA SOCIETE D'EQUIPEMENT VOSGIENNE (S.E.V.)  
A LA VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES POUR L'OPERATION ILOT DUCEUX -  
ACQUISITION D'UN LOCAL A USAGE DE BUREAU – PLACE DU 8 MAI 1945**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2241-1, relatif à l'obligation de soumettre à délibération du conseil municipal les dossiers liés aux opérations immobilières effectuées par la commune ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1311-11 précisant que les délibérations sont prises au vu de l'avis de l'autorité compétente de l'État lorsque les opérations sont poursuivies par des collectivités territoriales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et son article L 1311-13 relatif à l'habilitation des Maires à recevoir et à authentifier, en vue de leur publication au service de la publicité foncière, les actes concernant les droits réels immobiliers passés en la forme administrative par les collectivités territoriales,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la collectivité de concrétiser certaines transactions immobilières par acte administratif ;

Considérant la lettre de Monsieur le Directeur des Services de France Domaine en date du 11 juillet 2014, donnant l'évaluation du bien immobilier cadastré section AC N° 569 situé angle Place du 8 mai 1945 – 24 rue d'Hellieule, d'une contenance de 01a33ca,

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE l'acquisition, sur la S.E.V., du bien immobilier cadastré section AC N°569, d'une superficie de 1a33ca au prix de 107 000 € H.T. soit 128 400 € TTC, conformément à l'estimation de France Domaine,

- AUTORISE le Maire :

- à recevoir et authentifier l'acte en la forme administrative afférent,

- à désigner Monsieur Patrick ZANCHETTA, pour représenter la commune et signer l'acte authentique de vente en la forme administrative ainsi que toutes les pièces à intervenir pour la bonne exécution de la présente décision.

**ADOpte PAR 33 VOIX POUR**

Abstention : 1 (V. BENOIT)

Extrait certifié conforme  
Le Maire,



David VALENCE

-----  
VILLE DE  
SAINT-DIE DES VOSGES

-----  
du registre des délibérations du conseil municipal

-----  
*Nombre effectif des Membres  
du Conseil municipal.....* 35  
  
*Nombre des Membres en  
exercice.....* 35  
  
*Nombre des Membres présents  
à la séance.....* 30  
  
*Procurations.....* 4  
  
*Absente excusée .....* 1

-----  
Séance du 18 septembre 2015

-----  
Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle De BECKER, Ousseynou SEYE, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOuada, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christopher ZIEGLER, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Orhan TURAN, Christine URBES.

Excusés et ont donné procuration :

Jean-Paul BESOMBES                   à Nicolas BLOSSE  
Michel CACCLIN                       à Christine URBES  
Ramata BA                               à Orhan TURAN  
Nadia ZMIRLI                           à Jean-Louis BOURDON

Absente excusée :

Nathalie TOMASI

-----  
Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.  
-----